

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ENTREPRISE BOLLORÉ ÉNERGY
CHASSENEUIL-DU-POITOU**

Compte-rendu de la commission du lundi 13 octobre 2025

La Commission de Suivi de Site du dépôt d'hydrocarbures exploité par la société Bolloré Energy sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou s'est réunie à la Mairie de Chasseneuil-du-Poitou, salle du conseil municipal, le lundi 13 octobre 2025 à 14 h.

Participaient à cette réunion :

- M. Olivier ALLEMAND, adjoint à la Directrice de Cabinet, Chef de service des sécurités, préfecture de la Vienne,
- Mme Florence CHERAMY, adjointe à la chef du SID-PC, préfecture de la Vienne
- M. Brice POULIQUEN, adjoint au chef de l'Ubd DREAL 16/86,
- M. Frédéric PEUCH, inspecteur des installations classées, Ubd DREAL 16/86,
- M. Claude EIDELSTEIN, maire de Chasseneuil-du-Poitou,
- M. SIRAUT Daniel, adjoint délégué à Chasseneuil-du-Poitou,
- Mme Déborah PORCHER, représentante service sécurité de la mairie de Chasseneuil-du-Poitou,
- M. Jean-Claude DAGUISE, adjoint délégué à Chasseneuil-du-Poitou,
- M. Patrice ABONNEAU, représentant de l'association CCNTGV,
- Mme Jeanne-Marie GRANGER, représentante de l'association UFC Que Choisir,
- Commandante Céline BRUNET, SDIS 86,
- M. Frédéric HENRY, directeur des dépôts massifs, Bolloré Energy,
- Mme Nathalie GUYON, représentante du personnel, Bolloré Energy,
- M. Sébastien MARSAULT, chef de dépôt, Bolloré Energy,
- M. Arnaud DESTANQUE, ingénieur HSE, Bolloré Energy,
- M. René ADAM, représentant du personnel Bolloré Energy,
- M. Dorian SERRE, ingénieur d'études sanitaires, ARS 86,
- M. Philippe BIRON, directeur adjoint du SGAD, préfecture de la Vienne,
- Mme Mélanie AUTHÉ, bureau de l'environnement, préfecture de la Vienne

M. Olivier ALLEMAND remercie la mairie de Chasseneuil-du-Poitou d'accueillir la réunion de la CSS de Bolloré Energy. Il laisse ensuite la parole à monsieur le maire Claude EIDELSTEIN puis à Arnaud DESTANQUE pour présenter aux membres, le rapport 2024 de Bolloré Energy à Chasseneuil-du-Poitou (annexe 1).

M. Claude EIDELSTEIN demande où va le carburant qui sort de chez Bolloré Energy.

M. Frédéric HENRY répond que le carburant va essentiellement dans la région, notamment dans la Vienne, et parfois en Touraine.

M. Philippe BIRON interroge sur la quantité de carburant plus importante en sortie qu'en entrée, en 2024.

M. Arnaud DESTANQUE explique que ça dépend de l'activité. Un contrôle doit être fait tous les 10 ans, lorsque c'est le cas, le bac contrôlé est entièrement vidé ce qui justifie une sortie de carburant plus importante qu'une entrée.

La Commandante Céline BRUNET souhaite que le plan d'établissement répertorié (PER) soit mis à jour, notamment en ce qui concerne l'utilisation des émulseurs.

M. Philippe BIRON demande à quelle fréquence sont réalisés les exercices.

La Commandante Céline BRUNET indique que certains exercices sont réalisés directement en interne par la société, mais qu'il est possible de réfléchir à un nouvel exercice conjoint notamment par rapport au PPI.

M. Frédéric HENRY ajoute qu'un exercice conjoint a été réalisé en 2024, avec le SDIS.

M. Philippe BIRON demande en quoi consiste le contrôle décennal.

M. Arnaud DESTANQUE explique que c'est un contrôle poussé des éléments constitutifs d'un bac, le plan d'inspection indique les dates de ces contrôles.

M. Frédéric HENRY précise qu'il y a un contrôle quinquennal qui correspond à un contrôle externe du bac et un contrôle décennal où il faut vider complètement un bac.

M. Claude EIDELSTEIN souhaite savoir si la vidéosurveillance du site est effectuée par un prestataire 24h/24h.

M. Frédéric HENRY indique que la surveillance est effectuée à distance par un prestataire qui alerte en premier la personne d'astreinte et ensuite la société de gardiennage.

M. Philippe BIRON demande quelles sont les sociétés qui réalisent les prélèvements environnementaux.

M. Arnaud DESTANQUE répond que c'est le Bureau VERITAS qui effectue les prélèvements sur sollicitation dans un délai de 4 heures, c'est contractuel.

M. Philippe BIRON voudrait savoir quel est le scénario de risque majorant pour le site ?

M. Arnaud DESTANQUE indique qu'il y a deux scénarios de fuite dans une cuvette de rétention, un qui consomme plus d'eau (environ 350/400 m³), et un qui consomme des émulseurs (9,6 m³).

M. Philippe BIRON demande s'il y a des contrôles réalisés sur les cuvettes de rétention.

M. Frédéric HENRY répond qu'il y a eu des contrôles réalisés l'année dernière et cette année.

M. Claude EIDELSTEIN souhaite savoir s'il y a une traçabilité de ces contrôles.

M. Frédéric HENRY indique qu'un rapport est effectué par une société externe.

M. Philippe BIRON demande à qui est transmis le POI révisé ?

M. Arnaud DESTANQUE répond que le POI révisé est transmis à la DREAL, au SDIS, et au service du Cabinet à la Préfecture.

M. Brice POULIQUEN rappelle que le POI contient des données sensibles qui ne sont pas communicables à tout le monde. Il présente les dernières actions de l'inspection des installations classées par la DREAL sur le site, à l'aide du diaporama ci-joint (annexe 2).

M. Philippe BIRON demande s'il y a des anomalies sur la surveillance des eaux souterraines.

M. Brice POULIQUEN note qu'il y a une régularité sur les mesures relevées donc rien de particulier à signaler concernant la surveillance des eaux souterraines.

M. Philippe BIRON demande s'il y a une prise de connaissance des éléments de sécurité par les prestataires, si c'est contrôlé.

M. Brice POULIQUEN indique que c'est contrôlé dans l'audit interne annuel SGS ?

M. Frédéric HENRY ajoute que les audits et inspections externes, notamment des assureurs ainsi que l'audit interne ISO 14001 tracent ces éléments.

M. Brice POULIQUEN précise que l'audit SGS impose une revue de direction. Le volet prestataire y figure.

M. Frédéric HENRY informe que la prochaine décennale sera en 2028.

M. Brice POULIQUEN spécifie que le site est classé SEVESO seuil haut mais qu'il s'agit d'un des plus petits dépôts pétroliers de France. C'est un dépôt SAGESS, dépôt dormant.

M. Philippe BIRON s'enquiert de la situation du PPRT.

M. Brice POULIQUEN répond que le PPRT a été approuvé en 2013 avec la nécessité de mettre à jour le document d'urbanisme en fonction des risques et expositions.

M. Philippe BIRON demande s'il y a des mesures particulières prescrites dans le règlement PPRT, nécessitant la réalisation de travaux post PPRT dans les zones d'effets.

M. Brice POULIQUEN indique qu'il y a des zones d'exclusion par rapport au PLU.

M. Arnaud DESTANQUE précise que les phénomènes dangereux de surpressions sont les plus majorants. C'est ce qui est pris en compte pour la zone d'effet. Il peut y avoir des effets hors site.

M. Philippe BIRON interroge pour savoir s'il y a des mesures concrètes à prendre en compte en matière de construction, pour les habitants.

M. Claude EIDELSTEIN dit que des mesures sont intégrées dans le PLUi.

M. Philippe BIRON informe que dans le cadre du PPRT, il y a une prise en charge partagée à part égale des frais induits par les mesures prescrites, entre l'exploitant, l'État (crédit d'impôts), et le propriétaire (reste à charge).

M. Claude EIDELSTEIN répond que ça ne concerne qu'une petite partie.

Il souhaite informer du projet de la commune de transformer la rue de la Cluzette qui longe la partie sud du dépôt, en piste cyclable avec une portion en voie à sens unique. Un portail appartenant à Bolloré Energy ouvre sur cette rue.

M. Frédéric HENRY répond qu'il s'agit d'un second portail de secours pour le SDIS.

M. Brice POULIQUEN rappelle qu'il est nécessaire d'avoir au moins deux accès pompiers au site.

M. Dorian SERRE souhaiterait connaître les effets, mis en évidence par les prélèvements environnementaux, sur les zones à risque, notamment les seuils de gestion, la toxicité des produits relevés.

M. Arnaud DESTANQUE répond qu'il s'agit pour le moment, uniquement de transmission des taux relevés, pas encore d'analyse. Les taux sont transmis dans le POI. En revanche, une étude est en cours avec la mise à jour en cours d'un PPI par la préfecture sur un autre site situé dans le Bas Rhin (67).

Les participants n'ayant pas d'autre observation à formuler, M. Olivier ALLEMAND lève la séance à 15h10.

Pour le préfet et par délégation,
L'Adjoint à la Directrice de Cabinet,
Chef du service des sécurités,

Olivier ALLEMAND



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DÉPÔT BOLLORÉ ENERGY À CHASSENEUIL-DU-POITOU

Actions de l'inspection
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

13/10/2025

Inspection du 02/02/2024

Thématiques :

- Risque incendie
- Plan d'opération interne (POI)

-le POI n'est pas adapté à l'établissement et les fiches réflexes ne peuvent être déclinées correctement du fait d'un effectif réduit sur site;

-aucun DOI n'est mobilisable sur site et l'effectif du site (au nombre de deux) n'est pas formé à la réalisation de cette tâche;

-le POI n'est pas tenu à jour en version papier dans le local du PC Ex et celui-ci s'avère incomplet par rapport aux attendus réglementaires;

-la défense incendie du site n'est pas conforme en tous points (manque 5 m³ d'émulseur sur les 20 m³ requis).

Pas de suites administratives proposées mais demande d'actions correctives fortes et rapides pour lever les constats

Inspection du 07/03/2024

Thématiques :

- Risque incendie – suite de l'inspection du 02/02/2024

=> *l'établissement dispose désormais des 20 m³ d'émulseur requis.*

Réalisation d'essais fonctionnels de matériels de défense incendie et délai d'intervention

Constat que la cuve émulseur est simple enveloppe sans rétention -> remplacement par une double peau fin 2024

Les actions correctives pour mettre à jour le POI et compléter les réserves d'émulseurs sur site ont été mises en oeuvre rapidement (moins d'un mois)

Un exercice a permis de constater que le personnel a été formé

Inspection du 20/03/2025

Thématiques :

- AN25 PFAS mousses
- AN25 Prélèvements envtx
- Déchets
- Eau de surface / Eaux souterraines
- Risque incendie

=> *nombre d'écart observés lors des inspections de 2024 ont été levés.*

Réalisation d'essais fonctionnels de la DCI et de la fermeture de la vanne générale d'isolation hydraulique du site.

Les émulseurs ont été remplacés par des produits non fluorés.

Le POI du site a été mis à jour pour intégrer les exigences post Lubrizol.

Ecarts notifiés avec demandes d'actions correctives :

les installations électriques, confinement des eaux d'extinction du poste de chargement, intégrité et étanchéité des réseaux aqueux du site.

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>

Modifications des installations / Instruction

- APC du 07/05/2024 pour prescrire des dispositions de renforcement de la maîtrise du risque incendie (rideaux d'eau supplémentaires pour protéger les réserves aériennes d'un flux thermique externes) et de réaliser des essais de la DCI réels pour justifier de la conformité avec les taux d'application réglementaires
- Donner acte préfectoral du 05/09/2024 actant la non reprise des activités de chargement / déchargement de carburants par wagon (au PCW)
- Juillet 2025: transmission du réexamen quinquennal de l'étude de dangers: APC signé en septembre 2025
Nota: dans ce dernier, il est prévu de modifier la partie liée au suivi des eaux souterraines + mise à jour des garanties financières SEVESO



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

05 49 43 86 00



Commission de Suivi de Site

Année 2024



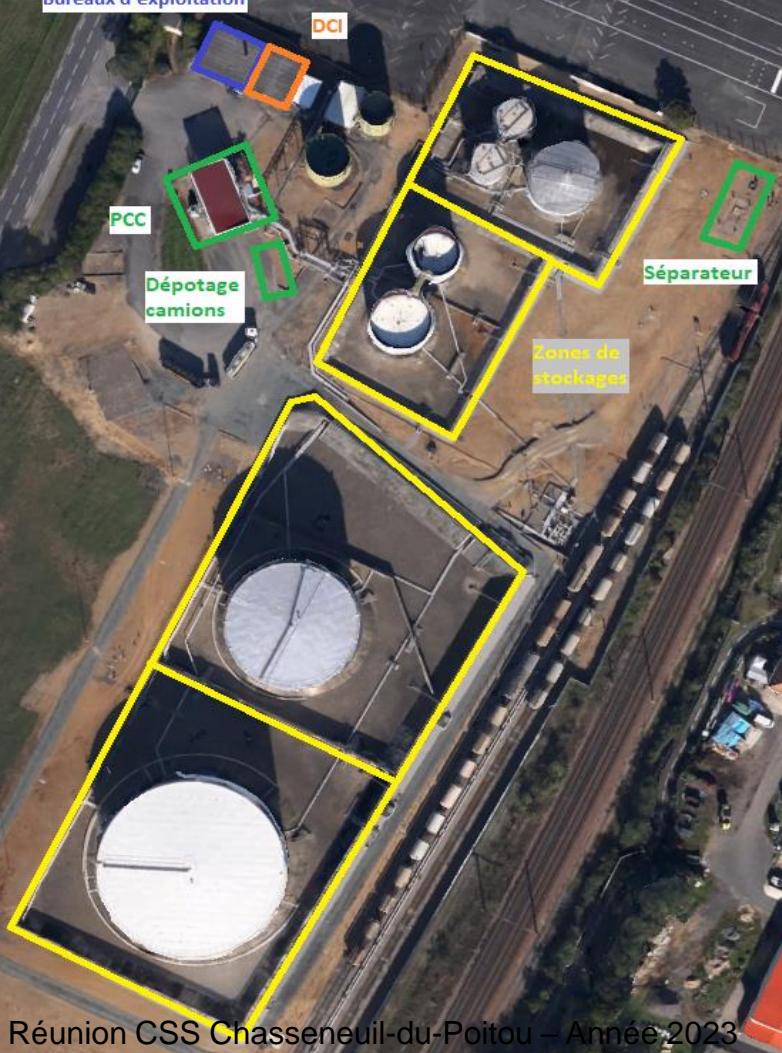
Dépôt de produits pétroliers

Chasseneuil-du-Poitou

Présentation du site

- Dépôt de stockage de produits pétroliers (**Distillats**)
- **Seveso Seuil Haut** (volumes stockés > 25 000 t)
 - ➡ Capacité autorisée: 29 405 tonnes soit 34 425 m³
- 7 réservoirs de stockage
- 1 piste de chargement (3 bras dôme / 4 bras source)
- 1 piste de déchargement par camion
- Approvisionnement par **camions***
- **Personnel** : 1 chef de dépôt et 1 agent de dépôt
(ex personnel PICOTY)





Potentiels de dangers et installations

➤ Nature du risque:



- Zones de stockages
- Bureaux
- Poste de chargement et de déchargement camions
- Séparateur
- Local DCI

Activité

- Principalement **Stock SAGESS** (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité) ≈ 90% ➔ **Réserves stratégiques de l'Etat en cas de pénuries**

Volumes entrés et sortis (chiffres Janvier 2024 – décembre 2024)		
	<i>Approvisionnement</i>	<i>Expédition</i>
2 0 2 4	<ul style="list-style-type: none">➤ FOD: 1 343 m³➤ GO: 2 136 m³	  <ul style="list-style-type: none">* Trafic moyen / jour: 1,75 camions* Trafic moyen annuel: 436 camions <ul style="list-style-type: none">➤ FOD: 1 311 m³➤ GO: 4 851 m³➤ GNR: 6 945 m³

- Tendance au développement de produits bas carbone

Actions pour la prévention des risques

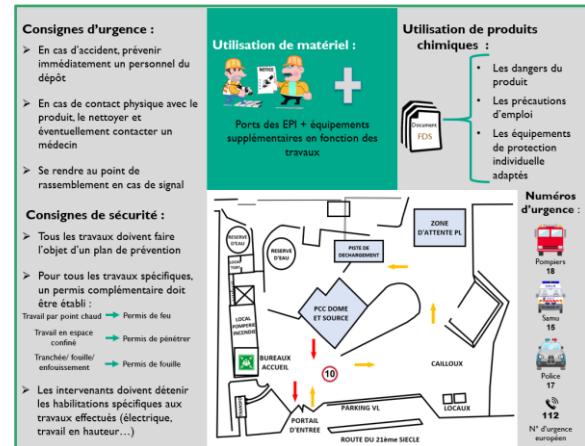
ORGANISATION – FORMATION – SENSIBILISATION

Personne Formée	Fonction	Formations Suyvies	Organismes de Formation
S. MARSAULT	Chef de dépôt	Base matériel – Feux industriels (SD1-SD2) – Gestion d'un sinistre – POI (niveaux 1 et 2)/ CACES / Habilitation électrique / SST / ISO 14001 / ADR 1.3	GESIP / APAVE / LA CROIX ROUGE / interne BE
S. COSSARD	Agent de dépôt	Feux industriels (SD1-SD2) – Gestion d'un sinistre – Manager une équipe d'intervention / CACES / Habilitation électrique / SST / ISO 14001 / ADR 1.3	

Actions pour la prévention des risques

ORGANISATION – FORMATION – SENSIBILISATION

- Programmation préalable des interventions → Vérification en amont des **habilitations**
- Signature du registre et visualisation du **diaporama d'accueil sécurité**
 - Chauffeurs
 - Entreprises extérieures
 - Visiteurs
- Respect des **consignes de sécurité** et de la **politique environnementale** du site



- Elaboration d'un **plan de prévention + permis complémentaire si nécessaire**
(exemple : permis feu)

Actions pour la prévention des risques

EVALUATION DES RISQUES – MAÎTRISE DE L'EXPLOITATION / DES PROCÉDÉS

Le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou est tenu de mettre en place un **Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** conformément à l'Arrêté du 26/05/2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ► **ANNEXE 1**

- ✓ Organisation et formation
- ✓ Identification et évaluation des risques liés aux accidents majeurs
- ✓ **Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation**
- ✓ Conception et gestion des modifications
- ✓ Gestion des situations d'urgence
- ✓ Surveillance des performances
- ✓ Audits et revues de direction

Actions pour la prévention des risques

EVALUATION DES RISQUES – MAÎTRISE DE L'EXPLOITATION / DES PROCÉDÉS

→ Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation via le SGS

- Suivi des **Mesures de Maîtrise des Risques** (MMR) :
Barrières de sécurité définies pour chaque scénario d'accident majeur identifié dans l'Etude des dangers
- Dispositifs techniques ou organisationnels (autre que les MMR) visant à assurer les fonctions de sécurité :
Équipements, dispositif ou groupe de dispositif de sécurité, tâche, opération réalisée par un individu.
- Suivi de l'exploitation à l'aide d'un outil informatique interne :
*GMAO via Alerte-Dépôt (Identification des équipements à maintenir, association d'actions (contrôles, tâches), définition d'une périodicité / d'échéances de réalisation, **tracabilité de chaque opération** (rapports de travaux / de contrôles, factures ...))*

Actions pour la prévention des risques

EVALUATION DES RISQUES – MAÎTRISE DE L'EXPLOITATION / DES PROCÉDÉS

➤ Travaux / Investissements

Action entreprise	Objectif	Montant
Mise aux normes émulseur	Conformité réglementaire	95 k€
Quinquennale bac 3	Maintenance Périodique	2 k€
Peinture tuyauterie hydrocarbures	Maintenance Périodique	17 k€
Réfection clôture	Sécurité/sureté	1 k€
Mise en peinture bâtiment exploitation	Environnement du dépôt	7,5 k€
	Total	122,5 k€*

* Déjà investis ou provisionnés

Actions pour la prévention des risques

INCIDENTS ET ACCIDENTS

- Pas d'accident du travail
- Aucun accident / incident déclaré

Actions pour la prévention des risques

GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Les points clés:

- **Lutte contre l'incendie:**
 - **Autonomie sur la DCI** : Déclenchement à distance des moyens fixes de lutte contre l'incendie, tests trimestriels de démarrage des installations, exercices, astreinte ;
 - **Prévention du risque** : Zonage ATEX, protection foudre, plan de prévention (consignes entreprises extérieures) et accès contrôlé.
- **Sûreté:** Système de vidéosurveillance
- **Sécurité des stockages et installations:** Entretien et maintenance périodiques, équipements de sécurité, SGS
- **Surveillance environnementale:** Site certifié ISO 14001:2015, analyses des eaux souterraines et en sortie de séparateur, respect du circuit de traitement des déchets

Actions pour la prévention des risques

GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

- Exercices POI effectués les 02/02, 07/03, 17/04, 26/09 et 24/12/2024 (essais en eau)



Actions pour la prévention des risques

AUDITS ET INSPECTIONS

- **Inspection de la DREAL :**

- **Visite du 02/02/2024 :** Principaux thèmes abordés :

- Exercice inopiné POI ;
 - POI, SGS, Prélèvement environnementaux post accident, DCI ;
 - Suite PMII 2023.

- **Visite du 07/03/2024 :** Principaux thèmes abordés :

- Suite de l'inspection du 02/02/2024;
 - Exercice inopiné POI ;
 - Emulseur.

Actions pour la prévention des risques

AUDITS ET INSPECTIONS

- **Inspection de la DREAL :**

Point sur les dossiers en cours:

- Substitution Emulseur
- POI révision 8 (décembre 2024)
- Mises à jour de l'EDD transmise le 01/07/2025

Actions pour la prévention des risques

AUDITS ET INSPECTIONS

- Audits internes annuels du SGS**

	2022	2023	2024
Audit SGS	09/12/2022	19/12/2023	28/11/2024
Revue de Direction SGS	24/04/2023	16/05/2024	27/03/25

- Audit interne ISO 14001**

- Pas d'audit interne en 2024 car audité en externe par Bureau-Véritas.

- Audits et inspections externes diverses**

- SAGESS (le 05/09/2024),
 - ASSUREUR (le 03/09/2024)



**LA SECURITE EST
L'AFFAIRE DE TOUS**

Merci de votre attention